



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CAP DES IPEF COMPTE-RENDU

CAP MOBILITÉ DU 14 NOVEMBRE 2019

1. Déclaration préalable des élus CFDT

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres de la CAP,

VOS REPRÉSENTANTS

TITULAIRES

Nadou CADIC (DGITM)

nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr

Antoine PELLETIER (ENPC)

antoine.pelletier@enpc.fr

SUPLÉANTS

Jérôme BURQ (CGAAER)

jerome.burq@agriculture.gouv.fr

Nicolas PRUDHOMME (USH)

nicolas.prudhomme@ponts.org

Disparition des CAP : la fin du dialogue social ?

La CFDT regrette la disparition des CAP, instances de dialogue social, sous leur forme actuelle et s'inquiète pour la gestion future des avancements et mobilités des agent·e·s de la fonction publique avec des « lignes directrices de gestion » qui relèvent davantage d'une **gestion unilatérale par l'administration** que d'un dispositif géré dans le cadre du dialogue social. Certes, la nouvelle organisation en catégorie plutôt qu'en corps satisfait notre approche non-corporatiste du dialogue social dans la fonction publique ; mais ces nouvelles CAP perdront l'essentiel des prérogatives actuelles et ne permettront plus aux représentant·e·s du personnel de faire remonter et **défendre les cas particuliers**, grains de sable dans les grands rouages de la gestion RH publique.

Pour les mobilités des IPEF, l'essentiel des mouvements sont désormais faits hors CAP, sans contrôle des représentants élu·e·s du personnel. **La CFDT est attachée à défendre toutes les possibilités de mobilité** : interministérielles, inter-fonctions publiques, géographiques, thématiques et fonctionnelles ; mais la transparence et l'information de tou·te·s sont indispensables à l'épanouissement professionnel de tou·te·s les agent·e·s par l'accès à ces différents types de mobilité. Ce n'est pas seulement l'épanouissement des agent·e·s qui est en jeu : la **mobilité thématique, géographique, fonctionnelle, inter-structures**, est une condition au maintien d'un **haut niveau de compétence scientifique et technique** et donc d'agent·e·s capables de relever les défis du service public du XXI^e siècle.

Quel nouveau dispositif de gestion des mobilités ?

Ainsi, comment ces futures « lignes directrices de gestion » pourront-elles éviter les **pratiques peu scrupuleuses** de certain·e·s chef·fe·s de service que dénonce la CFDT et qui doivent cesser ? Quand, par exemple et particulièrement pour la présente CAP, on constate que sur un nombre de candidat·e·s conséquent, seul un·e ou deux candidat·e·s ont recueilli un avis favorable et les autres des avis



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

défavorables, souvent laconiques, comment ne pas soupçonner les chef·fe·s de service d'accueil de favoriser « leur candidat·e » au détriment des autres, quelles que soient leurs **situations particulières prioritaires** – rapprochement, retour de détachement ou de disponibilité, etc. - y compris quand les services RH des ministères concernés les ont formellement alertés !

Ce n'est pas là « jouer le jeu » d'une **mobilité ouverte des agent·e·s**. Sans CAP, comment les représentant·e·s du personnel pourraient alerter sur ces situations ? Comment ne pas voir dans ce genre de pratiques une trappe à contentieux, à même de submerger les services de gestion RH ?

C'est pourquoi la CFDT propose les bases d'une « mobilité » organisée au niveau national, sans CAP certes, mais avec les représentant·e·s du personnel, dans un système centralisé ne permettant aux chef·fe·s de service d'accueil de faire leur choix **qu'après avoir déclaré à l'administration centrale et aux organisations syndicales représentatives des ministères concernés, la liste des candidat·e·s qu'ils ont reçus** (ou vont recevoir) pour chaque poste mis en mouvement. Cela permettra aux RH des administrations centrales et aux représentant·e·s du personnel de faire connaître (et de faire respecter) les cas prioritaires.

Lors des négociations pour l'établissement des lignes directrices de gestion, prévues par la loi de réforme de la fonction publique, nous serons attentifs à la défense d'un **haut niveau de transparence pour les cycles de mobilité**, dans l'espoir de faire mieux qu'aujourd'hui avec le dispositif de CAP par corps.

VOS REPRÉSENTANTS

TITULAIRES

Nadou CADIC (DGITM)

nadou.cadic@

developpement-durable.gouv.fr

Antoine PELLETIER (ENPC)

antoine.pelletier@enpc.fr

SUPLÉANTS

Jérôme BURQ (CGAAER)

jerome.burq@agriculture.gouv.fr

Nicolas PRUDHOMME (USH)

nicolas.prudhomme@ponts.org

2. Réponses de l'administration

La loi de transformation de la fonction publique ne prévoit pas d'information générale des représentant·e·s élu·e·s du personnel . Une information particulière du service recruteur sur le cas d'un·e agent·e restera possible si celui-ci ou celle-ci mandate un·e « conseiller·ère syndical·e » (au sein d'une organisation syndicale représentative).

Au MTES-MCT-RCT, à la demande de la CFDT, il est envisagé d'ouvrir à cette fin des espaces sur la plateforme d'échanges « ALFRESCO » pour permettre aux organisations syndicales de signaler à l'administration centrale (SG/DRH) ces cas particuliers avant que le service recruteur n'ait fait son choix parmi les différent·e·s candidat·e·s. Mais cette fonctionnalité, donc nous ignorons si elle sera reprise par d'autres ministères employeurs, ne permettra pas de connaître le nombre et le nom des candidat·e·s à un poste donné : cette perte de transparence n'est pas de bonne augure pour une gestion plus fluide des mobilités et annonce la multiplication probable des recours !

Sur les avis défavorables abusifs, c'est une inquiétude partagée par l'administration qui cherche à éviter ces abus. L'administration reconnaît que cela prendra d'autant plus d'importance avec le nouveau dispositif de mobilité. Sur ce nouveau dispositif, on ne pourra pas éviter une phase de test en 2020 ; un bilan sera présenté en CTM à l'issue de cette année. Les nouvelles modalités devront permettre des mobilités réussies pour les agent·e·s et pour l'administration, la correction des handicaps sur une carrière et le respect de l'égalité femme-homme.

CFDT.FR

CFDT-UFETAM.ORG

SPAGRI.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

3. Mobilités : cycle 2020/3

Vous êtes invité-e à contacter vos élus CFDT pour connaître votre situation individuelle, si vous êtes concerné-e par le cycle de mobilité.

4. Demandes de détachement dans le corps

Cinq demandes de détachement dans le corps ont été présentées à la CAP. Trois ont été acceptées et deux refusées.

5. Prolongation de stage avant titularisation

La CAP a accepté cette prolongation, à l'unanimité.

VOS REPRÉSENTANTS

TITULAIRES

Nadou CADIC (DGITM)

[nadou.cadic@](mailto:nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr)

developpement-durable.gouv.fr

Antoine PELLETIER (ENPC)

antoine.pelletier@enpc.fr

SUPLÉANTS

Jérôme BURQ (CGAAER)

jerome.burq@agriculture.gouv.fr

Nicolas PRUDHOMME (USH)

nicolas.prudhomme@ponts.org

6. Liste d'aptitude 2020

Sept candidat-e-s - dont seulement une femme - ont été reçu-e-s sur la liste d'aptitude en 2020. Les représentant-e-s du personnel se sont émus de la tendance à la baisse du ratio de genre depuis plusieurs années : le vivier de recrutement de la liste d'aptitude est bien plus féminisé que les candidat-e-s reçu-e-s.

7. Mutation dans l'intérêt du service

La CAP a accepté à l'unanimité une mutation dans l'intérêt du service.

CFDT.FR

CFDT-UFETAM.ORG

SPAGRI.FR